



2022 / 89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE 22 SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX A DIX-NEUF HEURES sous la présidence de Monsieur André POINTET

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BON Françoise - BRUNIER Thierry – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUILLARD Paul – JAY Hélène - KALIAKOURAS Evelyne – MARTINOT Gabriel – MATHIS Marc - MIBORD Josiane – MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – VORGER Jean-Michel

POUVOIRS : Mme BRUNOD Aurore à M. COLLIARD Dominique
M. GSELL Bernard à Mme MORARD Ghislaine
M. ROUX-MOLLARD Alain à Mme RICHIER Maryse

Date de Convocation :
15 septembre 2022

Nombre de conseillers :
En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 24

Madame Jacqueline ARNAULT est désignée Secrétaire de Séance.

Objet : Décision modificative n° 1 – Centre Aquatique

Le Vice-Président en charges des finances présente le projet de décision modificative n° 1 du budget Centre aquatique. La décision modificative s'établit comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-413 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70631-413 : A caractère sportif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-413 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
D-2158-111-413 : MATERIELS DIVERS	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total Général		32 000,00 €		32 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les instructions budgétaires M14,
Vu la délibération du 7 avril 2022 portant adoption du budget primitif,

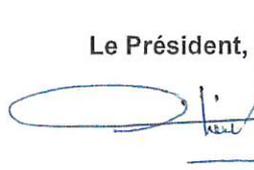
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la délibération modificative telle que présentée.

Pour	Contre	Abstention	NPPV *
24			

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Président,



André POINTET